0382042N
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA GARENNE
AVENUE MARIE CURIE
38503 VOIRON CEDEX
Tel : 0476051226

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11-1

Annule et remplace l'acte n° 11 - 2026-2027

Année scolaire : 2026-2027

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2026

Réuni le : 28/09/2026

Sous la présidence de : Nicolas Raynaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Contrat RICOH : autorisation donnée au chef d'établissement de signer avec la société RICOH le nouveau contrat de location et de maintenance de 2 copieurs et 1 imprimante.
Durée du contrat de location et de maintenance : 63 mois non reconductibles à effet au 1er janvier 2027.
Facturation au réel du coût copie :

- 0.00316 € HT NB et 0.02544 HT couleur pour le IMC3000
- 0.00299 HT pour le IM9000
- 0.00706 HT pour le P501

L'augmentation du coût copie est capée à 3.60 % par an.

Au coût copie s'ajoute le loyer, convenu à :

- 153.71 € HT / trimestre pour le IMC3000
- 340.59 € HT / trimestre pour le IM9000
- 74.43 € HT / trimestre pour le P501.

L'annexe permet de déroger au CGV du contrat en précisant qu'en vertu du code des marchés publics, la résolution des litiges relève de la compétence du tribunal administratif.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Raynaud
Prénom : Nicolas
Signé le : 06/10/2026 15:25:30

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.